



## **Assemblée Générale du lundi 10 juin à 18h30 Rapport financier pour l'exercice 2023**

L'exercice 2023 se présente ainsi : 254 207€ de charges et 253 450€ de produits. Il se solde donc par un déficit de 757€.

Ce déficit bien que léger appelle à la vigilance car il est le reflet d' un équilibre fragile à trouver entre la pérennité de fonctionnement de la structure et le développement de nouvelles activités.

Au-delà du Résam, le monde associatif dans sa globalité est confronté à de grandes difficultés financières. L'augmentation des coûts de fonctionnement, la baisse globale des subventions, le recours à des appels à projet et la fin des garanties de subventions dans les conventionnements pluriannuels fragilisent davantage notre tissu associatif avec des impacts sur l'emploi et sur le développement local.

Au-delà de sa propre situation, le Résam lance une alerte sur la fragilité économique du réseau associatif de notre territoire et en appelle à la responsabilité de chacun pour garantir la pérennité de nos structures indispensables à la vie locale.

### **Zoom sur les produits :**

#### **Des subventions en baisse**

Le compte de résultat 2023 du Résam fait apparaître une baisse de 12 % (-20 578€) des subventions. Elles s'élèvent à 147 212€ en 2023 (contre 167 790€ en 2022). Elles ne représentent plus que 58 % du budget total (contre 63 % en 2022).

Le fonctionnement du Résam repose encore de manière trop importante sur les appels à projets. C'est bien leur baisse voire la disparition de certaines lignes budgétaires qui impactent le budget du Résam.

Ainsi, le Conseil départemental du Finistère a choisi de ne pas pérenniser l'appel à projets sur les actions en direction de la jeunesse. Cela représente une baisse de 7500€. Cette subvention permettait de financer les actions liées à l'engagement des jeunes notamment l'Espace Libre 2D.

Il est noté également une baisse de la subvention régionale fonds de développement de la vie associative (-2500€) portant sur la formation des bénévoles. La réponse sur l'attribution de la subvention étant advenue en juin, certaines formations ont été tout de même organisées et les dépenses effectuées sans être éligibles.

Une diminution de subvention de l'appel à projet actions locales en faveur de la jeunesse du Service départemental jeunesse engagement sport - SDJES (-3000€) est également notée.

Ces décisions s'expliquent par un nombre de demandes en hausse face à un budget constant sur ces deux appels à projet.

Les subventions de fonctionnement sont stables, notamment grâce à la politique d'État Guid'asso qui renforce le soutien aux structures d'accompagnement de la vie associative. Pour autant, le Résam, tout comme les associations du territoire et les collectivités locales, est touché par l'inflation. De ce fait, le maintien du montant des subventions accordées, aussi important soit-il pour les financeurs, équivaut à une baisse et ne répond pas aux réalités auxquelles les associations sont confrontées elles aussi : augmentation des coûts liés au personnel (revalorisation du point d'indice, prévoyance, mutuelle), augmentation des coûts de fonctionnement (énergie, fournitures administratives, etc.) Cet effet ciseau nous fait craindre la précarisation des conditions d'action du monde associatif.

Les prévisions financières pour 2024 doivent également nous alerter : perte d'une aide au poste FONJEP en 2024 sur la coordination et fin du FONJEP « jeunes » animation en cours d'année. A cela s'ajoutera la fin du financement par le RNMA de l'action sur les coopérations en faveur des transitions écologiques.

### **Des ventes de prestations en hausse**

Elles s'élèvent à 73 618€ en 2023 (contre 56 265€ en 2022 soit une augmentation de +31 %).

Impact Emploi, le service d'accompagnement des associations employeuses (réalisation de bulletins de paie et autres démarches liées au salariat) est stable avec 12 760€ en 2023 (contre 12 810€ en 2022).

En 2023, nous observons une augmentation des produits issus des formations. Elle s'explique par le nombre croissant de volontaires accueilli-es sur les formations civiques et citoyennes. La certification Qualiopi a permis de monter une formation spécifique en lien avec le Réseau National des Maisons des Associations pour permettre aux salarié-es du réseau de solliciter les fonds de la formation professionnelle.

Enfin, ces prestations s'enrichissent avec le développement d'autres prestations de type animation de démarches collectives pour accompagner l'écriture du projet associatif ou encore l'accompagnement de la Ville de Brest sur la politique vie associative avec le Mouvement associatif de Bretagne.

Ces prestations ne peuvent toutefois constituer un modèle économique pérenne avec la fin de l'accompagnement sur Brest prévu en 2025 et le caractère aléatoire de la participation de salarié-es aux formations.

De plus, le Résam souhaite réaffirmer sa volonté politique de continuer à garantir une accessibilité des services pour un monde associatif déjà fragilisé.

## **Des adhésions en hausse !**

Le montant total des cotisations s'élève 5 559 € en 2023 (contre 5008€ en 2022).

Nous notons une augmentation du nombre d'adhérent-s : 217 en 2023 (contre 202 en 2022).

Les produits financiers sont en légère augmentation : 2192 € en 2023 (contre 1013€ en 2022).

## **Zoom sur les charges**

### **Charges de personnel**

Les principales charges du Résam sont les charges de personnel car la mise en œuvre du projet associatif repose sur les moyens humains.

L'ensemble des charges liées au personnel représente 149 256€ (132 628€ en 2022) soit une augmentation de 16 628€.

Cette augmentation s'explique par le recrutement en direct de la chargée de mission Guid'asso en direct en CDI 80 %. Anciennement mise à disposition 15 heures hebdomadaires par le GEAI – Groupement d'employeurs associatifs intersectoriel, son poste a pu se renforcer avec une seconde mission sur l'animation du nouveau collectif sur les transitions écologiques.

Ce à quoi s'ajoutent des mises à disposition de personnel (17 943€) : une référente Paie et comptabilité (mise à disposition 15h hebdomadaires par la MJC)

### **Charges exceptionnelles**

Étant donné que certains projets n'ont pu être entièrement réalisés en 2023, nous proposons d'affecter en fonds dédiés une partie des sommes prévues en 2023 pour le report de ces actions en 2024 :

- Subvention Mouvement Associatif de Bretagne (MAB) CO ANIMATION GUID'ASSO (4400€)

- Don de Heux Assurances pour les projets des jeunes du 2D-Espace Libre (600€)

Ces provisions représentent un montant total de 5000€.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale :

- d'affecter le résultat de l'année 2023 (-757€) en réserves pour projets de l'entité,
- d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2023 et le bilan au 31 décembre 2023.

Pour le Résam,  
les membres du cercle Finances,